

Réunion du 29 mars 2012

COMPTE-RENDU

L'an deux mil douze, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René BOURON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2012

PRESENTS : MM BOURON, BARRETEAU, JEANEAU, MME CHARDONNEAU, MM ACHARD, ROUSSEAU, TENAUD, GROSSIN, MMES CHAUVIN, SIRE, VRIGNEAU, BAUD.

EXCUSES : M. GELEBART.

ABSENTS : MME REY.

Monsieur Mickaël GROSSIN a été élu Secrétaire.

DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à faire appel à un avocat pour défendre les intérêts de la Commune suite aux procédures engagées par un tiers à l'encontre de décisions d'urbanisme.

Autorise Monsieur le Maire à représenter la Commune devant les tribunaux et les cours.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de ces procédures.

CLOTURE BUDGET ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de la Zone d'Activités de l'Ouest sont terminés et tous les terrains sont vendus. Il propose donc de clôturer le budget correspondant.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de clôturer le budget de la Zone d'Activités de l'Ouest.

TARIFS SEJOURS ETE 2012 – CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs proposés pour les séjours de l'été 2012 pour les enfants inscrits au Centre de Loisirs.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve les tarifs proposés, à savoir :

Pour les familles de Falleron ou les enfants scolarisés à Falleron

	<i>Vamos à la Playa ! Du 9 au 12 juillet 8 à 11 ans</i>	<i>Périple à Pierre Brune Du 16 au 19 juillet 6 à 9 ans</i>	<i>La Ferme se rebelle Du 23 au 24 juillet 5 à 6 ans</i>
<i>CAF ou MSA QF de 0 à 300</i>	60.00 €	60.00 €	30.00 €
<i>CAF Ou MSA QF de 301 à 500</i>	66.00 €	66.00 €	33.00 €
<i>CAF Ou MSA QF de 501 à 700</i>	90.00 €	90.00 €	45.00 €
<i>CAF Ou MSA QF de 701 à 900</i>	114.00 €	114.00 €	57.00 €
<i>CAF Ou MSA QF de 901 à 1100</i>	124.00 €	124.00 €	62.00 €
<i>CAF Ou MSA QF de 1101 et +</i>	129.00 €	129.00 €	64.00 €
<i>Autres Régime</i>	133.00 €	133.00 €	67.00 €

Pour les familles n'habitant pas Falleron

	<i>Vamos à la Playa ! Du 9 au 12 juillet 8 à 11 ans</i>	<i>Périple à Pierre Brune Du 16 au 19 juillet 6 à 9 ans</i>	<i>La Ferme se rebelle Du 23 au 24 juillet 5 à 6 ans</i>
<i>CAF ou MSA QF < 700</i>	135.60 €	135.60 €	51.40 €
<i>CAF ou MSA QF > 700</i>	160.80 €	160.80 €	64.00 €
<i>Autres Régime</i>	180.00 €	180,00 €	70,00 €

APPROBATION COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2011** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2011**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2011** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2011** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2011

	Dépenses	Recettes
Budget Général		
- section de fonctionnement	776 701.92	1 076 446.16
- section d'investissement	599 482.93	478 501.35
Budget Assainissement		
- section d'exploitation	43 441.90	92 949.68
- section d'investissements	42 824.79	81897.10

AFFECTATION RESULTATS – BUDGET GENERAL 2011

Le Conseil Municipal, constatant que le compte Administratif présente :

En section de fonctionnement :

- un résultat de clôture de l'exercice 2010	59 527.26
- un résultat positif pour l'exercice 2011	300 044.24
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2011	359 571.50

En section d'investissement :

- un résultat de clôture de l'exercice 2011	-203 646.69
- un solde des restes à réaliser 2011	-254 714.00
- soit un besoin de financement de	458 360.69

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2012

- au compte 1068 (recettes)	275 000.00
-----------------------------	------------

En section de fonctionnement de l'exercice 2012

- le solde au compte 002 (résultat reporté)	84 571.50
---	-----------

AFFECTATION RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT 2011

Le Conseil Municipal, constatant que le compte Administratif présente :

En section de fonctionnement :

- un résultat de clôture de l'exercice 2010	18 727.94
- un résultat positif pour l'exercice 2011	49 507.78
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2011	68 235.72

En section d'investissement :

- un résultat de clôture de l'exercice 2011	52 338.50
- un solde des restes à réaliser 2011	6 115.00
- soit un besoin de financement de	0

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2012	
- au compte 1068 (recettes)	60 000.00

En section de fonctionnement de l'exercice 2012	
- le solde au compte 002 (résultat reporté)	8 235.72

TAUX D'IMPOSITION 2012

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de maintenir les taux d'imposition de 2011 pour l'année 2012, à savoir :

- Taxe d'habitation	18.53
- Taxe foncière sur propriétés bâties	13.30
- Taxe foncières sur propriétés non bâties	62.56

VOTE BUDGET PRIMITIF 2012

	Dépenses	Recettes
Budget Général		
- section de fonctionnement	1 233 688.00	1 233 688.00
- section d'investissement	1 379 594.00	1 379 594.00
Budget Assainissement		
- section d'exploitation	100 064.00	100 064.00
- section d'investissements	254 687.00	254 687.00

A FALLERON, le 2 avril 2012

**Le Maire,
René BOURON**